Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260617-ARRETE2026_11-AI

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

Arrêté mettant en demeure un propriétaire à réaliser l'entretien de son terrain en zone d'habitation – rue Jules Verne

Arrêté n°2026/11

Le Maire de Caudry,

Vu le Code général des collectivités territoriales, partie législative, et notamment l'article L 2213-25,

Vu le 1er rapport de constatation en date du 11 mai 2026, dressé par les services techniques et comportant des relevés photographiques et un extrait cadastral,

Vu le courrier de procédure contradictoire de mise en demeure adressé à Monsieur DESFOSSEZ Denis, résidant 23 rue Henri Sourmais 59540 CAUDRY, propriétaire des parcelles n° AD 37 et AD 367 sises rue Jules Verne à Caudry 59540, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 mai 2026 en vue d'attirer son attention sur l'absence d'entretien de son terrain, l'avertissant de la possibilité d'une mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L.2213-25 du CGCT et l'invitant à présenter ses observations dans un délai de sept jours, et à procéder à l'entretien de son terrain avant le 30 juin 2026, courrier avisé et non réclamé,

Vu le 2nd rapport de constatation en date du 16 juin 2026, dressé par les services techniques,

Considérant qu'en vertu des dispositions susvisées, le propriétaire d'un terrain non bâti ou d'une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, a l'obligation d'entretenir sa propriété,

Considérant qu'au vu des rapports susvisés, les terrains non bâtis autour du n°12 et 10 bis rue Jules Verne 59540 sur les parcelles cadastrées section AD n°37 et 367 font apparaître la présence d'une végétation dense qui a totalement envahi les lieux, composée d'arbres et de végétaux grimpants.

Considérant, par conséquent, que les terrains susvisés ne sont manifestement pas entretenus,

Considérant que cette situation ainsi décrite présente des nuisances pour le voisinage, favorise la prolifération des animaux nuisibles, et gêne le passage sur le domaine public,

Considérant que le service urbanisme a constaté par écrit (cf. 2nd rapport) que le courrier susvisé adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur DESFOSSEZ résidant 23 rue Henri Sourmais 59540 CAUDRY, propriétaire des parcelles n° AD 37 et AD 367 sises rue Jules Verne, est resté sans suite (pli avisé non réclamé);

ARRETE

ARTICLE 1
Monsieur DESFOSSEZ résidant 23 rue Henri Sourmais 59540 CAUDRY, propriétaire des parcelles n° AD 37 et AD 367 sises rue Jules, est mis en demeure de réaliser les travaux d'entretien indispensables pour remettre les parcelles en l'état, et ce dans le délai de 30 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260617-ARRETE2026_11-AI

ARTICLE 2
À défaut d'exécution des obligations d'entretien dans le délai imparti, il sera procédé d'office aux travaux, par la ville de CAUDRY, aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit. Le montant de l'intervention a été estimé à 675 euros (devis en annexe).

ARTICLE 3
Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception et affiché sur le site www.caudry.fr. Il sera également transmis à Monsieur le préfet du Nord.

ARTICLE 4
Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Caudry et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera adressée.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Caudry, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans ce même délai de deux mois.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Caudry, le 17 juin 2026

Le Maire,
Conseiller Départemental

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Pièces jointes :
-rapport n°1 des services techniques en date du 11/05/2026
- rapport n°2 des services techniques en date du 16/06/2026
- devis n°26-06-001

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260617-ARRETE2026_11-AI

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

Le 16 juin 2026

Objet : Devis de taille
Procédure contradictoire de mise en demeure
Parcelles AD37 et AD367
Ref : 26-06-001

RP/PG/MM
Environnement Cadre de Vie et Aménagements Urbains
Services Techniques - Ville de CAUDRY

Devis de taille :

Désignation des ouvrages	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix total TTC
Végétation débordant sur le domaine public sur un linéaire de 12 mètres : Nettoyage et taille du lierre Taille des arbres et arbustes Broyage et évacuation des déchets de taille. Nettoyage du chantier Main d'œuvre, deux agents y compris DT et DICT , installation et signalisation de chantier, protection des ouvrages et réseaux situés à proximité, usage de petit matériel, broyeur et nacelle.	7h30 à 2 agents	H	45,00	675,00 €
TOTAL TTC				**675,00 € TTC**

Fait à Caudry
Le 16 juin 2026

VILLE DE CAUDRY Services Techniques

Marion MUTEZ
Services Techniques

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260617-ARRETE2026_11-AI

CAUDRY

CONSTAT DE NON ENTRETIEN DE TERRAIN

PARCELLES SITUEES ENTRE LE 10 BIS ET LE 12 RUE JULES VERNE 59540 CAUDRY

Ce lundi 11 mai 2026 à 16 h00, à la demande de plusieurs riverains, Monsieur PLISSON Roland, Directeur des Services Techniques s'est rendu rue Jules Verne, terrain cadastré parcelles section AD n°37 et n°367 et a procédé aux constatations suivantes :

Les parcelles d'une contenance de 311 ca présentent une végétation dense qui empiète sur le domaine public. Le voisinage se plaint de la prolifération des végétaux et de la présence de nuisibles.

Selon les informations du cadastre, le propriétaire est Monsieur DESFOSSEZ Denis, demeurant 23 rue Henri Sourmais 59540 Caudry.



Relevé photographique pris du domaine public :





Fait à CAUDRY, le 11 mai 2026

Roland Plisson

Directeur des Services Techniques

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260617-ARRETE2026_11-AI

CAUDRY

2ème CONSTAT DE NON ENTRETIEN DE TERRAIN

PARCELLES SITUEES ENTRE LE 10 BIS ET LE 12 RUE JULES VERNE 59540 CAUDRY

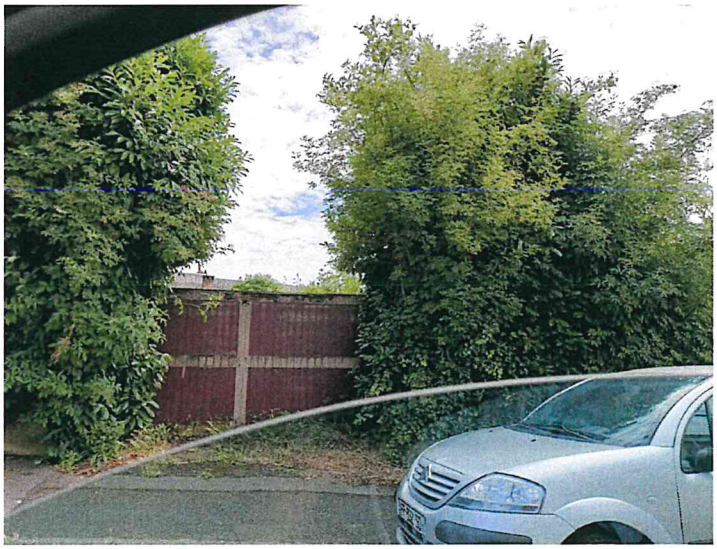
Ce mardi 16 juin à 14h00, un agent des services techniques s'est transporté rue Jules Verne, au niveau du terrain cadastré section AD n° 37 et AD n°367 et a procédé aux constatations suivantes :

Suite au courrier de mise en demeure contradictoire du 12 mai 2026, envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception n°2C19032764170, invitant Monsieur DESFOSSEZ Denis à présenter ses observations sous un délai de 7 jours et le mettant en demeure d'effectuer les travaux d'entretien de ses parcelles avant le 30 juin 2026. Cette lettre recommandée nous a été retournée « avisée non réclamée ».

Il a été constaté qu'aucun entretien n'a été réalisé à ce jour.

La végétation envahit toujours les lieux, présentant une réelle gêne pour le voisinage, favorisant la présence de nuisibles et empiétant sur le domaine public.





Fait à CAUDRY, le 16 juin 2026

Roland Plisson

Directeur des Services Techniques